

1a - Elections municipales 2014

Dates clés du calendrier électoral pour les candidats

| CAS DE 1er TOUR LE 9 MARS 2014 | | N.B. - Les dates et heures des rubriques H, M, V ne sont pas définitives |
|---|------------------------------|--|
| A | 1er mars 2013 | Début de la période pendant laquelle dépenses et recettes liées à l'élection sont comptabilisées dans un compte de campagne (communes de 9 000 habitants et plus). |
| B | 1er septembre 2013 | Début de la période d'interdiction des campagnes de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion des collectivités |
| C | 1er décembre 2013 | Début de la période d'interdiction d'utilisation à des fins de propagande électorale de tout procédé de publicité commerciale par voie de presse ou de toute communication audiovisuelle |
| D | 1er décembre 2013 | Début de la période d'interdiction d'affichage électoral en dehors des emplacements réservés à cet effet |
| E | 10 janvier 2014 | Publication dans les mairies des tableaux rectificatifs aux listes électorales |
| F | 20 janvier 2014 | Date limite pour contester devant le juge d'instance les inscriptions ou les absences d'inscription sur les listes |
| G | 3 février 2014 | Date limite de publication de l'arrêté préfectoral fixant les dates et lieux de dépôt des candidatures et instituant les commissions de propagande Fixation des lieux et dates limites de réception de la propagande électorale pour les communes de 2 500 habitants et plus. |
| H | 7 février 2014 | A 10 h - Installation des commissions de propagande de Digne et de Forcalquier pour les communes de 2 500 habitants et plus, avec les secrétariats de mairies et l'opérateur postal. EN PREFECTURE |
| POUR LE 1ER TOUR DE SCRUTIN | | |
| I | lundi 10 février 2014 | Début de réception des candidatures par la préfecture et les sous-préfectures |
| J | jeudi 20 février 2014 | A 18 h - clôture des délais de dépôt des candidatures |
| K | vendredi 21 février 2014 | A 11 h - Tirage au sort à la préfecture de l'ordre des listes candidates dans les communes de 1 000 habitants et plus. Avant 18 heures - Envoi dans les mairies, pour publication, des listes de candidatures. |
| L | lundi 24 février 2014 | A 0 h - Début de la campagne électorale officielle Mise en place des panneaux d'affichage électoral au plus tard par les mairies concernées. |
| M | lundi 24 février 2014 | A 15 h - Réunion des commissions de propagande avec invitation des listes candidates dans les communes de 2 500 habitants et plus, pour validation avant tirage des bulletins et circulaires |
| N | lundi 3 mars 2014 | A 12 h - Date limite de livraison des documents de propagande devant être envoyés aux électeurs dans les mairies de communes de 2 500 habitants et plus |
| O | mercredi 5 mars 2014 | Date limite de remise à l'opérateur postal des plis de propagande devant être envoyés aux électeurs (communes de 2 500 habitants et plus) |
| P | vendredi 7 mars 2014 | A 18 h - date limite de notification au maire, par le responsable ou la tête de liste, des listes d'assesseurs et de délégués dans les bureaux de vote de la commune |
| Q | samedi 8 mars 2014 | A 12 h - Date limite de livraison des bulletins de vote dans les mairies, des candidats n'utilisant pas les services des commissions de propagande |
| R | samedi 8 mars 2014 | A minuit, clôture de la campagne électorale du 1er tour |
| S | dimanche 9 mars 2014 | de 8 h à 18 h - Ouverture des bureaux de vote pour le 1er tour Après 18 h - Dépouillement puis proclamation. |
| POUR LE 2ND TOUR DE SCRUTIN | | |
| T | lundi 10 mars 2014 | A 8 h 30 - Ouverture des délais de dépôt des candidatures au second tour pour les communes de 1 000 habitants et plus |
| U | lundi 10 mars 2014 | A partir de 8 h 30 et jusqu'au mardi 11 à 12 heures, possibilité pour les listes candidates de consulter les listes d'émargement en préfecture ou en sous-préfecture |
| V | lundi 10 mars 2014 | A 17 h - Réunion des commissions de propagande pour validation, avant tirage, des bulletins et circulaires du second tour |
| W | mardi 11 mars 2014 | A 18 h précises - Clôture des délais de dépôt des candidatures pour le 2nd tour en préfecture et sous-préfectures (communes de 1 000 habitants et plus) |
| X | mercredi 12 mars 2014 à 16 h | Date et heure limite de livraison des propagandes devant être envoyées aux électeurs pour le 2nd tour (communes de 2 500 habitants et plus) |
| Y | jeudi 13 mars 2014 | Début de matinée - remise de la propagande électorale à l'opérateur postal par la commission de propagande pour son acheminement vers les électeurs. |
| Z | samedi 15 mars 2014 | A minuit, clôture de la campagne électorale du 2nd tour |
| | dimanche 16 mars 2014 | de 8 h à 18 h - Ouverture des bureaux de vote pour le 2nd tour Après 18 h - Dépouillement puis proclamation. |